Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260212-07022026-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2026

Référence
07/022026

Objet de la délibération
LOTISSEMENT « Les Hautes Vallées » : fibre optique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
05/02/2026

Date d'affichage
05/02/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 12/02/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 10 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, FROMENTIN Cécile, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, MM : ALIX Didier, CORBIERE Sébastien, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas
Excusée ayant donné procuration :
Mme CHEDEMAIL Mathilde à M. COLAS Yves
Excusée : Mme OLIVRY Kelig
Absent : M. ROBIDEL Johan
A été nommée secrétaire : Mme FROMENTIN Cécile

Objet de la délibération :
LOTISSEMENT « Les Hautes Vallées » : fibre optique

Monsieur le Maire indique que les travaux d'ingénierie téléphonique ainsi que le câblage en fibre optique sont indispensables à la réalisation du futur lotissement « Les Hautes Vallées ». L'entreprise SOLUTEL a présenté un devis d'un montant de 5 259 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
ACCEPTE le devis de l'entreprise SOLUTEL pour un montant de 5 259 € HT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/02/2026
Le Maire
Yves COLAS

